



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Élèves - problèmes dermatologiques liés aux lavages de mains itératifs

Question écrite n° 37092

Texte de la question

Mme Jeanine Dubié attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur les conséquences des lavages de mains itératifs pour les élèves d'écoles primaires. En effet, par le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, un protocole a été mis en place pour limiter les risques de contamination à l'école, notamment un lavage régulier des mains. Cette mesure - nécessaire et utile - a donné lieu à des alertes de parents d'élèves qui ont remarqué une multiplication de rougeurs, de démangeaisons et de lésions parfois très douloureuses au niveau des mains des enfants. La société française de dermatologie (SFD) a d'ailleurs rédigé une fiche pratique de recommandations pour prévenir l'apparition de dermites d'irritation des mains dues aux lavages itératifs (plus de dix fois par jour). En plus d'être particulièrement douloureuse, la dermite d'irritation peut entraver l'application de précautions - en particulier l'utilisation des solutions hydro alcooliques - et favorise l'apparition secondaire d'allergie de contact. L'éviter constitue donc un réel enjeu pour la SFD, qui préconise entre autres l'utilisation de savons surgras et d'eau tiède, la réalisation d'un rinçage parfait, ou encore un séchage des mains par « tamponnement doux ». Or il semble que les personnels encadrants des écoles, les enseignants et les parents d'élèves n'ont pas été suffisamment sensibilisés à ces recommandations. Par ailleurs il s'avère que de nombreuses écoles françaises ne disposent pas de ballons d'eau chaude pour tiédir l'eau des lavabos mis à disposition des élèves. Ce dernier point semble être un facteur particulièrement aggravant en période hivernale de l'apparition de lésions, d'irritations et de leurs complications. C'est pourquoi, dans la perspective où l'on devrait vivre plusieurs années avec le virus, elle souhaite connaître les dispositions qu'il compte prendre pour allier lavages des mains itératifs et respect des recommandations de la Société française de dermatologie.

Texte de la réponse

Le lavage des mains, préconisé dans le protocole sanitaire des écoles et établissements scolaires, privilégie un lavage à l'eau et au savon. À défaut, l'utilisation d'une solution hydro-alcoolique peut être envisagée. Le protocole repose sur les prescriptions émises par le ministère des solidarités et de la santé au vu des avis rendus par le Haut conseil de la santé publique (HCSP) ainsi que sur les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Le HCSP ne s'est pas, à ce jour, positionné sur des recommandations d'éventuelles lésions dermatologiques liées à un lavage itératif des mains chez l'enfant. Cependant, il a effectivement été rapporté quelques cas de réactions cutanées chez certains élèves de maternelle auprès des médecins de l'éducation nationale, qui ont alors transmis aux enseignants les recommandations de la société française de dermatologie dès juin 2020. Les directeurs d'école concernés ont également tenu compte de ces conseils dans leurs commandes de savons et de lavabo avec eau tiède auprès des collectivités territoriales. Le protocole sanitaire évolue en permanence depuis le début de la crise afin de tenir compte de l'évolution des connaissances scientifiques ainsi que celle du niveau de circulation du virus.

Données clés

Auteur : [Mme Jeanine Dubié](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Libertés et Territoires

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37092

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [9 mars 2021](#), page 1945

Réponse publiée au JO le : [8 mars 2022](#), page 1543